

Rapporteur : M. MARTIN

N° CP\_2026\_0059

11 - Mobilités

**Infrastructures de mobilité - Acquisitions foncières**

Le 26 janvier 2026 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme COURTEILLE (pouvoir donné à M. MARTIN), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme MERCIER), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à Mme LARUE), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. LAPAUSE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h20.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

**Expose :**

A la suite des négociations foncières menées sur les différents projets de mobilité, les accords suivants ont été signés par les propriétaires :

## I. AXE STRATEGIQUE RENNES - REDON

**RD 177 - Mesures compensatoires section Renac Sainte-Marie - Commune de Sainte-Marie (AEH)**

**Numéro d'affectation 4285**

Acquisitions :

<b>Vendeur</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>	<b>Adresse</b>	<b>Montant</b>	<b>Avis des domaines</b>
Indivision BEAL (128)	YB 506	835 m <sup>2</sup>	Le Bignon Sainte-Marie	396,63 euros	inférieur au seuil de consultation
Indivision BRZYSKI (137)	YC 47	5 760 m <sup>2</sup>	Le Grand Marais Sainte-Marie	864 euros	inférieur au seuil de consultation

## II. PLAN DE RELANCE

**RD 42 - Sécurisation aux abords du passage à niveau numéro 15 entre Pléchâtel et Saint-Malo-de-Phily - Commune de Saint-Malo-de-Phily (AFQ)**

**Numéro d'affectation 23 812**

Dommmages de travaux publics :

Bénéficiaire	Objet	Devis	Montant
Indivision RONDEL GUERNION	Indemnisation d'une clôture occultante de 30 ml en panneaux soudés avec soubassement béton et kit occultant bois.	Devis de l'AR du Portail ayant son siège à Guipry-Messac	4 125,17 euros

La présente note vient annuler et remplacer celle du 1er décembre 2025 pour erreur matérielle sur le montant de l'indemnité.

**RD 603 - Giratoire et piste cyclable - Commune de Saint-Lunaire (AAAFL)**  
**Numéro d'affectation 26 284**

Echange :

Parcelle acquise par le Département d'Ille-et-Vilaine :

Vendeur	Références cadastrales	Superficie	Adresse	Montant	Avis des domaines
Indivision PEAN MEHOIS (031)	AP 337	16 m <sup>2</sup>	Rue des Artisans	384 euros	Conforme à l'avis du 6/11/2025

Parcelle cédée par le Département :

Acquéreur	Références cadastrales	Superficie	Adresse	Montant	Avis des domaines
Indivision PEAN MEHOIS (031)	AP317p	2 m <sup>2</sup>	Rue des Artisans	40 euros	Conforme à l'avis du 6/11/2025

Il s'agit d'une régularisation en fin d'opération, une soulte d'un montant de 344 euros sera versée par le Département à l'indivision PEAN MEHOIS.

**III. MOBILITE 2025**

**RD 34 - Rectification de virages - Commune de Domagné (AAAGA)**  
**Numéro d'affectation 25 164**

Acquisitions :

Vendeur	Références cadastrales	Superficie	Adresse	Montant	Avis des domaines
GFA MJV (005)	ZE 61	601 m <sup>2</sup>	La Corvée Domagné	468,78 euros	Conforme à l'avis du 10 avril 2024, en cours d'actualisation.

Eviction :

Locataire	Référence cadastrale	Superficie	Adresse	Montant Indemnité
Earl La Chenaie (005/105)	ZE 61	601 m <sup>2</sup>	La Corvée Domagné	281,21 euros

**RD 463 - Piste cyclable sur les communes de Chantepie Domloup - Commune de Chantepie (AAAGD)**

**Numéro d'affectation 28 622**

Acquisitions :

Vendeur	Références cadastrales	Superficie	Adresse	Montant	Avis des domaines
GFA des Terres du Blosne (005)	AK 43p	630 m <sup>2</sup>	Les Champs de Soeuvres Chantepie	529,20 euros	Conforme à l'avis du 4 septembre 2025
Indivision MASTON MONNIER	F 447	75 m <sup>2</sup>	La Grande pièce du Bois Domloup	405 euros	Conforme à l'avis des domaines du 4 septembre 2025

**RD 168/603/603 - Aménagement de la sécurité du giratoire - Commune de Dinard (00347)**

**Numéro d'affectation 29 917**

Dommages de travaux publics :

Bénéficiaire	Objet	Devis	Montant
Indivision BOURCIER	Indemnisation du remplacement d'une clôture bois et grillage plastifié sur 60ml.	Jean LEROUX Paysagiste (Beaussais sur Mer (22) du 10 novembre 2025	4 392 euros

**IV. REGULARISATION FONCIERE**

**RD 72 - Communes de Pleumeleuc et Bedée (00352)**

**Numéro d'affectation : 24587**

Echange (001) :

Parcelle acquise par le Département :

Acquéreur	Références cadastrales	Superficie	Adresse	Montant	Avis des Domaines
Montfort Communauté (001)	ZE 402	253 m <sup>2</sup>	Les Gabrielles Bedée	177,10 euros	Conforme à l'avis du domaine du 5 mai 2025

Parcelle cédée par le Département :

Vendeur	Références cadastrales	Superficie	Adresse	Montant	Montant de la soulte
Montfort Communauté	ZB 387	64 m <sup>2</sup>	L'Auzenais Pleumeleuc	44,80 euros	Conforme à l'avis des domaines du 5 mai 2025

Il s'agit de l'échange d'une partie du giratoire sur la RD 72 cadastré ZE 402 en contrepartie d'un triangle de visibilité situé le long d'une voie communale. Une soulte d'un montant de 132,30 euros sera à la charge du Département d'Ille et Vilaine.

## V. CESSION DE DELAISSES ET SURPLUS

### Commune de Le Rheu (AL 240)

Cession :

Acquéreur	Références cadastrales	Superficie	Adresse	Montant	Avis des Domaines
Indivision GUERIN Florine et YGORRA Thomas (006)	ZI 38p	385 m <sup>2</sup>	Le Chardonneret Le RHEU	3 140,00 €	Conforme à l'avis des domaines du 22 septembre 2025

La parcelle ZI 38 d'une superficie de 10 003 m<sup>2</sup> est une parcelle agricole qui intègre une partie de l'actuel jardin de la propriété bâtie cadastrée ZI 587 y compris une haie.

Cette propriété bâtie appartient aux époux HIREL est en cours d'acquisition par l'indivision GUERIN YGORRA. Il convient de régulariser cette anomalie.

La parcelle agricole appartient au Département et est actuellement exploitée par le lycée agricole de Le Rheu - Campus Monod.

Le Ministère de l'agriculture a donné un avis favorable à cette régularisation et la Région Bretagne a autorisé la désaffectation des 385 m<sup>2</sup> nécessaire à la régularisation.

L'ensemble des accords entraîne une dépense totale de 12 023,09 euros se répartissant comme suit :

Axe stratégique : 1 260,63 euros ;

Acquisitions : 1 260,63 euros ;

Plan de Relance : 4 509,17 euros ;

Dommages de travaux publics : 4 125,17 euros ;

Acquisition Echange : 384 euros ;

Mobilité 2025 : 6 076,19 euros ;

Acquisitions : 1 402,98 euros ;

Evictions : 281,21 euros ;

Domage de travaux publics : 4 392 euros ;

Régularisations foncières : 177,10 ;

Acquisition Echange : 177,10 euros.

Le montant du prix des cessions et des recettes s'élève à 3 224,80 euros se répartissant comme suit :

Délaissés échanges : 84,80 euros ;

Aliénation : 3 140 euros.

### Décide :

- d'accepter les prix fixés pour les acquisitions énumérées ci-dessus, et d'autoriser la première Vice-présidente, ou en cas d'empêchement ou d'absence, un autre Vice-président pris dans l'ordre des nominations, à signer les actes administratifs correspondants et d'autoriser le Président à procéder à leur paiement ;

- d'accepter les valeurs fixées pour les échanges énumérés ci-dessus, d'autoriser la première Vice-présidente, ou en cas d'empêchement ou d'absence, un autre Vice-président pris dans l'ordre des nominations, à signer les actes administratifs correspondants et d'autoriser le Président à procéder à leur paiement et à l'émission des titres de recette ;

- d'accepter les indemnités fixées pour les évictions énumérées ci-dessus, d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes et d'autoriser le Président à procéder à leur paiement ;

- d'accepter les indemnités fixées pour les dommages de travaux publics énumérées ci-dessus, d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes et à procéder à leur paiement ;

- d'accepter les prix fixés pour les cessions énumérées ci-dessus, et d'autoriser la première Vice-présidente, ou en cas d'empêchement ou d'absence, un autre Vice-président pris dans l'ordre des nominations, à signer les actes administratifs correspondants et d'autoriser le Président à émettre les titres de recettes ;

- d'accepter le déclassement et la désaffectation de l'emprise de 385 m<sup>2</sup> issue de la parcelle ZI n° 38 située à Le Chardonnet à Le Rheu.

### Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : M. MARTINS

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :  
27 janvier 2026  
ID: CP\_2026\_0059

Pour extrait conforme